



L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le neuf février deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavailon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	38	Suffrages exprimés :	47
Absents :	17	- dont POUR :	47
Absents AVEC pouvoir :	9	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir :	8	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. Gérard DAUDET - Président

Mme AMOROS Elisabeth	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GIRARD Nicole	Mme PIERI Julia
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PONTET Annie
M. ATTARD Alain	Mme JEAN Amélie	M. RIVET Jean-Philippe
Mme BASSANELLI Magali	M. JUSTINESY Gérard	M. ROUSSET André
M. BATOUX Philippe	M. LE FAOU Michel	Mme ROUX Isabelle
M. BOREL Félix	M. MASSIP Frédéric	M. SEBBAH Didier
M. BOURSE Etienne	Mme MILESI Véronique	M. SILVESTRE Claude
Mme BUCHACA Sophie	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	M. VOURET Eric
Mme DECHER Martine	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	
M. DERRIVE Eric	M. PETTAVINO Jean-Pierre	

Absents ayant donné pouvoir :

Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M.GERAULT Jean-Pierre
M. CARLIER Roland	ayant donné pouvoir à M.PETTAVINO Jean-Pierre
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	ayant donné pouvoir à M.MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	ayant donné pouvoir à M. BOURSE Etienne
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. ATTARD Alain
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine

Absents n'ayant pas donné pouvoir :

Mme BLANCHET Fabienne	Mme NALLET Christine
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MACK Marie-Thérèse
M. JUNIK Pascal	Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. KITAEFF Richard	Mme PALACIO Céline

Secrétaire de séance :

Mme ROUX Isabelle



N° 2024-015 **ENVIRONNEMENT - DECHETS** - Approbation de la convention autorisant l’utilisation des déchetteries du Sud Luberon avec COTELUB 2024-2027

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017-29 du 12 janvier 2017 relative à la tarification de l’accès aux déchetteries intercommunales ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2019-214 en date du 12 décembre 2019 portant approbation de la convention relative à l’utilisation des déchetteries de Vaugines et de Lauris par les habitants de COTELUB ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2021-128 en date du 9 juillet 2021 portant approbation du renouvellement de la convention relative à l’utilisation des déchetteries de Vaugines et de Lauris par les habitants de COTELUB ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 1^{er} février 2024.

LMV gère actuellement trois déchetteries situées sur le territoire du Sud-Luberon, accessibles aux usagers du territoire de COTELUB :

- A Lauris : une déchetterie multi-matériaux ;
- A Vaugines : une déchetterie multi-matériaux et une plateforme de déchets verts “Mon Espace Vert”.

La convention signée pour les années 2021-2023 étant arrivée à expiration, il convient donc d’établir une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2024, fixant les conditions d’accès aux trois déchetteries ainsi que les modalités de prise en charge financière partielle par COTELUB des coûts de ces équipements communautaires.

Par ailleurs, il est précisé que LMV se charge directement de la facturation aux professionnels du territoire de COTELUB, conformément à la tarification adoptée par le conseil communautaire.

Pour information voici l’évolution de la fréquentation hors territoire LMV et les recettes associées :

Fréquentation	2020		2021		2022		2023	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Lauris	448	4,03	487	3,05	318	3,69	790	4,67
Vaugines	6862	53,41	9595	54,37	10335	45,11	9386	56,84
Vaugines mon espace vert	4961	54,92	7130	52,94	4835	47,02	5454	52,9
A facturer	238 538,39 €		295 182,79 €		348 091,35 €		425 480,77 €	

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le projet de convention avec COTELUB relative à l’utilisation des déchetteries du Sud-Luberon de LMV Agglomération par les usagers de COTELUB pour la période 2024-2027, joint en annexe à la présente délibération ;



- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents utiles nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,

Isabelle ROUX

Cavaillon, le 19 février 2024

Le Président,

Gérard DAUDET



